CCTP

03. COUVERTURE

indice B / 15 11 2011

Table des matières

GENERALITES	
1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2
1.1 Contexte réglementaire	2
1.2 Couvertures et accessoires	2
1.3 Execution des ouvrages	2
1.4 Chéneaux, gouttières et descente EP	2
2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	3
2.1 Qualifications de l'entreprise	3
2.2 Présentation d'échantillons et auto-contrôles	
2.2.1 Auto-contrôles	
2.2.2 Présentation d'échantillons	3
2.3 Pièces à fournir par l'entreprise	3
2.3.1 Avant le commencement des travaux	
2.3.2 Avant réception des travaux	3
DESCRIPTION DES OUVRAGES	
03.4 - OPERATION " HAUTS DE FLORIMONT " - LOT 3	
1 COUVERTURE ZINC – OPTION 1	
1.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES	
2 COUVERTURE ZINC – OPTION 2	6
2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES	
03.5 - OPERATION " ROSE DES SABLES " - LOT 2	7
1 COUVERTURE ZINC – OPTION 1	
1.1 REALISATION PAREMENT ZINC SUR GAINES TECHNIQUES	
2 COUVERTURE ZINC – OPTION 2	7
2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES	
3 COUVERTURE ZINC – OPTION 3	7
3.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES	
03.6 - OPERATION " GLOXINIAS " - LOT 1	
1 COUVERTURE ZINC – OPTION 1	
1.1 REALISATION AUVENT SUR ACCES	
2 COUVERTURE ZINC – OPTION 2	
2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES	9

GENERALITES

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 Contexte réglementaire

Les travaux définis au présent descriptif devront être exécutés conformément aux prescriptions des normes et réglementations françaises (Fascicules, DTU, Normes NF P, etc...) en vigueur, le jour de la soumission.

Et en particulier (liste non exhaustive):

- Au DTU 32.1 Charpente en acier
- Au DTU 40.32 Couvertures en plagues ondulées métalliques.
- Au DTU 40.41 ouverture par éléments métalliques en feuille et longues feuilles en zinc,
- Au NF P série 34- Relatives aux couvertures en métal.
- Au NF A 35.501- Relatives aux profilés laminés,
- Au NF A 35.503- Relatives aux galvanisations,
- Au NF A 49.501- Relatives aux tubes soudés et finis à chaud,
- Des fiches techniques du CSTB relatives aux procédés non traditionnels,
- Des règles de calcul:
 - NV 65 (c) et son modificatif n°1 relatif à la France d'outre mer (sauf Guyane) : Règles définissant les effets du vent sur les constructions :
 - Région V,
 - Coefficient de site 1,20,
 - Vent normal = 120 daN/m², et
 - Vents extrême = 210 daN/m².
- Au BV Antilles Règles de calcul des eaux pluviales.
- aux Règles professionnelles du C.I.T.A.C.
- à toutes les Normes et Textes concernant les ouvrages en feuilles de zinc, et en particulier tous les ouvrages édités par le Centre Technique du Zinc (Levallois-Perret) et les textes édités par les organismes officiels de Couverture Zinc,
- Aux instructions relatives à la sécurité et à la protection de la santé dans les opérations de construction

Et d'une manière générale à toutes les normes et règlements visés au chapitre généralités communes a tous les lots se rapportant aux différents travaux à exécuter.

Et en particulier, les prescriptions ci-après seront respectées :

1.2 <u>Couvertures et accessoires</u>

Les feuilles de zinc devront porter l'estampille indiquant l'origine, le nom de l'usine et le numéro d'épaisseur, conformément à la norme NF A 55-201.

Les bandes façonnées normalisées répondront à la norme NF P 34-402.

Les couvres joints normalisés répondront à la norme NF P 34-403.

Les accessoires ponctuels normalisés tels que chatières, répondront à la norme NF P 37-410.

Les pattes de fixations en acier galvanisé seront conformes à la norme NF PA 32-32 1.

Les pattes de fixations en acier inoxydable seront de la qualité Z 8 C 17.

Les pattes de fixations en cuivre étamé seront conformes à la nonne NF PA 37-10 1.

1.3 Execution des ouvrages

Seules les fixations conformes au cahier de prescription de pose des fabricants seront autorisées.

Toutes les zingueries devront être façonnées soigneusement, les soudures bien finies, les ourlets et plis parfaitement alignés et les retours bien d'équerre

1.4 Chéneaux, gouttières et descente EP

Pour le dimensionnement des ces ouvrages il sera tenu compte du DTU 60.11 et du débit des pluies en zone tropicale (majoration de 50%).

2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

2.1 Qualifications de l'entreprise

L'entrepreneur devra présenter, avant le début des travaux, les qualifications requises dont la validité recouvre la période d'exécution des travaux, spécifiques à la nature des prestations réalisées ou soustraitées et notamment :

QUALIBAT 3151, 3152 ou 3153

L'entrepreneur étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, il devra aviser par écrit le maître d'œuvre au moment de l'appel d'offres et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part quand aux prescriptions contenues dans le présent CCTP et qui lui sembleraient incompatibles avec les règles de l'Art. Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer une ou plusieurs solutions de remplacement.

2.2 Présentation d'échantillons et auto-contrôles

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.2.1 Auto-contrôles

L'entreprise devra justifier des différents auto-contrôles qu'elle aura à sa charge.

Ces auto-contrôles feront l'objet de procès verbaux à remettre à la maîtrise d'œuvre et au contrôle technique.

2.2.2 Présentation d'échantillons

L'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre, 15 jours avant exécution, les échantillons suivants:

- tôle de couverture (dimension 100 x 100 mm).

2.3 Pièces à fournir par l'entreprise

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.3.1 Avant le commencement des travaux

En conformité avec les pièces du marché, l'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre, du contrôle technique, du coordonnateur de sécurité et du coordinateur de chantier (suivant cas), 15 jours avant exécution, les documents suivants nécessaires à l'exécution et à la pose de ses ouvrages :

En 1 exemplaire, remis à la maîtrise d'œuvre.

 Les Fiches techniques des matériels et matériaux (notamment CPP) avec mention sur ces documents des informations suivantes: Localisation du chantier, nom de l'entreprise (ou cachet) et signature de l'entreprise.

2.3.2 Avant réception des travaux

L'entreprise fournira un dossier des ouvrages exécutés (DOE) comprenant :

En 3 exemplaires :

- 1 exemplaire à la maîtrise d'œuvre,
- 2 exemplaires au maître d'ouvrage,

- Les PV d'auto-contrôle ,
- Le rapport d'exécution avec Avis Favorable du contrôle technique relatif à la solidité des ouvrages,
- L'attestation du fournisseur propre à l'opération se rapportant à la garantie décennale pour les tôles de couverture (avec précision sur n° de police d'assurance couvrant cette garantie).

L'entreprise, en vue de faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage, fournira un dossier d'interventions ultérieures (DIU) comprenant :

En 3 exemplaires :

1 exemplaire à la maîtrise d'œuvre,

2 exemplaires au maître d'ouvrage,

- Les notices d'intervention ultérieure,
- Les notices d'entretien et de fonctionnement des matériaux et matériels installés,
- La liste des matériaux mis en œuvre susceptibles de voir leurs caractéristiques altérées par le temps avec indication de leurs références et positionnement.
- Les plans des façades avec indication de points d'ancrage des échafaudages de pied ou en éventail et charges admissibles sur ces points.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préambule:

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art.

L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le maître d'œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

Les approvisionnements du chantier en matériel et en matériaux se feront au fur et à mesure des nécessités et compte tenu des surfaces disponibles.

Aucun retard, aucune réclamation ni aucun supplément ne sera admis pour difficultés d'accès, d'approvisionnement, d'alimentation en fluide ou sujétions quelconques.

Tous les produits (Marques) décrits et localisés dans le présent C.C.T.P. S'entendent implicitement accompagnés de la formule "ou techniquement équivalent", même si celle-ci n'y figure pas.

Équivalence des matériaux et fournitures : seul l'Architecte est habilité à juger du bien fondé de "l'équivalence" des matériaux et fournitures sans avoir à justifier de sa décision.

03.4 - OPERATION "HAUTS DE FLORIMONT " - LOT 3

1 COUVERTURE ZINC - OPTION 1

1.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES

Localisation : bâtiments, couverture des casquettes sur menuiseries extérieures, selon indications dans CDPGF (cadre de décomposition des prix global et forfaitaire) joint.

Description : fourniture façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc sur casquettes réalisées en pin classe 4, conformément au carnet de menuiseries et au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toute sujétion.

Nota: réalisation et pose en façade des casquettes en pin sont la charge des entreprises titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois). Ces entreprises remettent ensuite les casquettes à l'entreprise titulaire du présent lot, pour exécution de la prestation ci-dessus décrite. Ce dernier entrepreneur remet les casquettes avec leur couverture aux titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois) pour la pose en façade des bâtiments.

Dimensions en plan pour casquettes sur châssis :

Casquette sur PP2 : $1500 \times 600 \text{ mm}$ Casquette sur PF2V+V : $1800 \times 600 \text{ mm}$ Casquette sur F2V+V : $1800 \times 600 \text{ mm}$

2 COUVERTURE ZINC - OPTION 2

2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES

Description & localisation : cf. article 2.1 ci-dessus

Dimensions en plan pour casquettes sur châssis :

Casquette sur F2V: 1800 x 600 mm

Fait à Saint Leu le 30 septembre 2011 - indice A

Lu et approuvé le : Lu et approuvé le :

(Date et signature) (Date, cachet et signature)

LE MAITRE DE L'OUVRAGE LE(S) ENTREPRISE(S)

03.5 - OPERATION "ROSE DES SABLES "-LOT 2

1 COUVERTURE ZINC - OPTION 1

1.1 REALISATION PAREMENT ZINC SUR GAINES TECHNIQUES

Localisation : bâtiments, couverture des casquettes sur menuiseries extérieures, selon indications dans CDPGF (cadre de décomposition des prix global et forfaitaire) joint.

Description : fourniture façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc sur portes de gaines techniques réalisées en CTBX, conformément au carnet de menuiseries et au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toute sujétion.

Nota: réalisation et pose en façade des châssis en bois sont la charge des entreprises titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois). Ces entreprises remettent ensuite les portes à l'entreprise titulaire du présent lot, pour exécution de la prestation ci-dessus décrite. Ce dernier entrepreneur remet les portes avec leur couverture aux titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois) pour la pose sur dormant en façade des bâtiments.

Dimensions des châssis :

EM2: 2970 x 2420 mm EM3: 1740 x 2420 mm EM4: 595 x 2420 mm

2 COUVERTURE ZINC - OPTION 2

2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES

Localisation : bâtiments, couverture des casquettes sur menuiseries extérieures, selon indications dans CDPGF (cadre de décomposition des prix global et forfaitaire) joint.

Description : fourniture façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc sur casquettes réalisées en pin classe 4, conformément au carnet de menuiseries et au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toute sujétion.

Nota: réalisation et pose en façade des casquettes en pin sont la charge des entreprises titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois). Ces entreprises remettent ensuite les casquettes à l'entreprise titulaire du présent lot, pour exécution de la prestation ci-dessus décrite. Ce dernier entrepreneur remet les casquettes avec leur couverture aux titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois) pour la pose en façade des bâtiments.

Dimensions en plan pour casquettes sur châssis :

Casquette sur EM2 : 3600 x 600 mm
Casquette sur EM3 : 2400 x 600 mm
Casquette sur EM4 : 600 x 600 mm

3 COUVERTURE ZINC - OPTION 3

3.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES

Description & localisation : cf. article 2.1 ci-dessus

Dimensions en plan pour casquettes sur châssis :

Casquette sur F2V: 1800 x 600 mm

Casquette sur F1V: 1200 x 600 mm

Fait à Saint Leu le 30 septembre 2011 - indice A

Lu et approuvé le : Lu et approuvé le :

(Date et signature) (Date, cachet et signature)

LE MAITRE DE L'OUVRAGE

LE(S) ENTREPRISE(S)

03.6 - OPERATION "GLOXINIAS "-LOT 1

1 COUVERTURE ZINC - OPTION 1

1.1 REALISATION AUVENT SUR ACCES

Localisation : bâtiments, couverture des accès des logements au dernier niveau, selon indications dans CDPGF (cadre de décomposition des prix global et forfaitaire) joint.

Description : fourniture façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc sur auvents réalisés en pin classe 4, conformément au carnet de menuiseries et au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toute sujétion.

Nota: réalisation et la pose en façade des auvents en pin sont la charge des entreprises titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois). Ces entreprises remettent ensuite les auvents à l'entreprise titulaire du présent lot, pour exécution de la prestation ci-dessus décrite. Ce dernier entrepreneur remet les auvents avec leur couverture aux titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois) pour la pose sur bâtiments.

Dimensions en plan des auvents : 3150 x 1200 mm

2 COUVERTURE ZINC - OPTION 2

2.1 REALISATION CASQUETTES SUR MENUISERIES

Localisation : bâtiments, couverture des casquettes sur menuiseries extérieures, selon indications dans CDPGF (cadre de décomposition des prix global et forfaitaire) joint.

Description : fourniture façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc sur casquettes réalisées en pin classe 4, conformément au carnet de menuiseries et au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toute sujétion.

Nota: réalisation et pose en façade des casquettes en pin sont la charge des entreprises titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois). Ces entreprises remettent ensuite les casquettes à l'entreprise titulaire du présent lot, pour exécution de la prestation ci-dessus décrite. Ce dernier entrepreneur remet les casquettes avec leur couverture aux titulaires des lots 1 & 2 (comprenant la menuiserie bois) pour la pose en façade des bâtiments.

Dimensions en plan pour casquettes sur châssis :

Casquette sur F2V: 1200 x 600 mm

Fait à Saint Leu le 30 septembre 2011 - indice A

Lu et approuvé le : Lu et approuvé le :

(Date et signature) (Date, cachet et signature)

LE MAITRE DE L'OUVRAGE LE(S) ENTREPRISE(S)